

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « SANADETT SICAV » pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SANADETT SICAV » comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 décembre 2024 totalise 54 248 041 TND.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SANADETT SICAV », ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SANADETT SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

Les emplois des liquidités et de quasi-liquidité représentent 22,18 % de l'actif net au 31 décembre 2024, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 31 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Société DATN - Membre de DTTL

Tarek Sahli

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	3.1	42 275 461	49 057 770
AC1-A ACTIONS, VAL.ASS. ET DROITS RATTACHES	a	2 691 895	3 222 224
AC1-B OBLIG.ET VALEURS ASSIMILEES	b	39 583 566	45 835 546
AC1-C AUTRES VALEURS			
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.2	12 032 071	15 369 523
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	a	3 005 927	4 076 111
AC2-B DISPONIBILITES	b	9 026 144	11 293 412
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	3.3	33 202	130
TOTAL ACTIFS		54 340 733	64 427 423
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	3.4	24 701	26 997
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	67 992	75 139
TOTAL PASSIF		92 693	102 136
ACTIF NET		54 248 041	64 325 286
CP1 CAPITAL	3.6	51 840 596	61 671 476
CP1- CAPITAL		51 840 596	61 671 476
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	3.7	2 407 444	2 653 810
a-SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		433	56
b-SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		2 407 011	2 653 754
ACTIF NET		54 248 041	64 325 286
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		54 340 733	64 427 423

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	01/10/2024 31/12/2024	01/01/2024 31/12/2024	01/10/2023 31/12/2023	01/01/2023 31/12/2023
PR1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.8	603 881	2 423 279	696 870	2 632 786
a- Dividendes		0	85 127	0	73 403
b- Revenus es obligations et valeurs assimilés		603 881	2 338 152	696 870	2 559 384
PR2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.9	159 386	1 067 763	207 020	789 426
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		763 267	3 491 042	903 890	3 422 212
CH1-Charges de gestion des placements	3.10	132 900	573 315	155 202	592 816
Revenus net des placements		630 367	2 917 727	748 688	2 829 396
CH 2 - AUTRES CHARGES	3.11	25 386	106 468	26 504	105 748
Résultat d'exploitation		604 982	2 811 259	722 184	2 723 648
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation		-174 976	-404 248	17 675	-69 893
Sommes distribuables de la période		430 005	2 407 011	739 859	2 653 754
PR 4 -Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		174 976	404 248	-17 675	69 893
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		57 447	91 233	65 623	124 860
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		138 022	641 295	153 757	583 222
Frais de négociation de titres		0	-2 306	0	-810
Résultat net de la période		800 450	3 541 481	941 564	3 430 920

Etat de variation de l'actif net
Arrêté au 31/12/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	01/10/2024 31/12/2024	01/01/2024 31/12/2024	01/10/2023 31/10/2023	01/01/2023 31/12/2023
AN1 – VAR DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXP.	800 450	3 541 481	941 564	3 430 920
a-Résultat d'exploitation	604 982	2 811 259	722 184	2 723 648
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	57 447	91 233	65 623	124 860
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	138 022	641 295	153 757	583 222
d- Frais de négociation de titres	0	-2 306	0	-810
AN2 – DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	-2 725 202	0	-2 265 148
AN3 – TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-3 970 712	-10 893 525	1 789 354	4 747 309
a- Souscriptions	13 840 785	62 497 299	19 774 119	74 179 666
Capital	13 198 209	60 607 953	18 982 328	72 176 708
Régularisation des sommes non distribuables	91 615	408 132	109 973	369 365
Régularisation des sommes distribuables	550 961	1 481 214	681 818	1 633 594
b- Rachats	-17 811 497	-73 390 824	-17 984 765	-69 432 357
Capital	-16 961 500	-71 091 122	-17 206 367	-67 558 225
Régularisation des sommes non distribuables	- 124 027	-486 065	-114 256	-403 448
Régularisation des sommes distribuables	- 725 970	-1 813 637	-664 142	-1 470 684
Variation de l'Actif Net	-3 170 262	-10 077 246	2 730 919	5 913 081
AN 4- ACTIF NET				
a-En début de période	57 418 303	64 325 286	61 594 368	58 412 205
b-En fin de période	54 248 041	54 248 041	64 325 286	64 325 286
AN 5 – NOMBRES D' ACTIONS				
a-En début de période	509 516	571 583	554 990	528 432
b-En fin de période	474 757	474 757	571 583	571 583
Valeur Liquidative	114,265	114,265	112,539	112,539
AN 6 - Taux de rendement annualisé	5,54%	5,66%	5,56%	5,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 décembre 2024

I. PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 décembre 2024 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- AC1- Portefeuille titres :

a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
Titres OPCVM					
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	536 845	0,99%
TN0004200937	GO SICAV	3 000	362 861	443 880	0,82%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	324 567	0,60%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATAIRE SICAV	1 856	196 377	204 689	0,38%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	323 856	0,60%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	250	253 674	270 865	0,50%
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	5300	576 730	587 192	1,08%
Total titres OPCVM			2 515 798	2 691 895	4,96%

b) Obligations et valeurs assimilées

b-1) Les obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
Emprunts des sociétés					
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	11000	220 000	227 574	0,42%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	200 000	206 904	0,38%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	297 900	305 021	0,56%
TN0003400678	AMEN BANK SUB C 2020-3	40 000	3 200 000	3 413 026	6,29%
TN0003600509	ATB 2007/1	20 000	640 000	670 935	1,24%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	988 000	1 051 242	1,94%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	500 000	508 668	0,94%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	1 152 800	1 235 348	2,28%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	800 000	812 651	1,50%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	66 200	70 166	0,13%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWIL 2024-1	10 000	1 000 000	1 038 816	1,91%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	243 750	254 763	0,47%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1	10 000	1 000 000	1 018 873	1,88%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 250 000	1 276 926	2,35%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	10 000	800 000	846 062	1,56%
Total			12 358 650	12 936 975	23,85%

b-2) Emprunts d'État

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
Emprunts d'Etat					
TN0008000580	BTA 6,3%Octobre 2026	4 000	3 976 297	4 019 931	7,41%
TN0008000606	BTA 6,7%Avril 2028	15 500	15 388 663	15 987 147	29,47%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL 2023-3 B	10 000	1 000 000	1 022 817	1,89%
TN2781ZB9E10	EMPRUNT NATIONAL 2024 B	5 000	500 000	534 475	0,99%
TNFC807A98F4	EMPRUNT NATIONAL 2024 B T3	30 000	3 000 000	3 070 882	5,66%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL 2024-4 TF C	20 000	2 000 000	2 011 340	3,71%
Total			25 864 960	26 646 592	49,12%

3.2- AC2- les placements monétaires et disponibilités :

3.2.1 Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif Net
Prise en pension livrée 94j (1)	BNA BANK	8,99%	27/03/2025	2 999 934	3 005 927	5,54%
Total				2 999 934	3 005 927	5,54%

(1) Pension Livrée BNA BANK 8,99% au 27/03/2025 pour 94 jours

3.2.2 Les disponibilités

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2024 à 9 026 144 DT, soit 17 % de l'actif net, et représentant les avoirs en banques ainsi que les rémunérations provenant des comptes bancaires.

3.3-AC3 – CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024, à 33 202 DT et représentant la retenue à la source sur achat d'obligations.

3.4-PA1 - OPERATEURS CREDITEURS

Libellé	31-Déc-24	31-Déc-23
Rémunération à payer au gestionnaire	12 801	15 097
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	11 900
Total	24 701	26 997

3.5-PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS

Libellé	31-Déc-24	31-Déc-23
Honoraires du commissaire aux comptes	28 402	34 174
Créditeurs divers (1)	20 562	21 348
Jeton de présence	13 233	13 125
Redevances CMF	4 795	5 613
Frais de publication	1 000	879
Total	67 992	75 139

(1) Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Libellé	31-Déc-24	31-Déc-23
Retenues à la source	4 380	5 058
TCL	911	1 020
Autres créditeurs	15 270	15 270
Total	20 562	21 348

3.6-CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés au cours du quatrième trimestre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 30/09/2024	
Montant	55 440 832
Nombre des actions	509 516
Nombre de porteurs des actions	240
Souscriptions réalisées	
Montant	13 198 209
Nombre de titres émis	121 903
Nombre d'actionnaires nouveaux	1
Rachats effectués	
Montant	-16 961 500
Nombre de titres rachetés	156 662
Nombre d'actionnaires sortants	8
Autres effets s/capital	
Régularisation des sommes non distribuables	-32 412
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	138 022
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	57 447
Frais de négociation de titre	0
Capital au 31/12/2024	
Montant	51 840 596
Nombre de titres	474 757
Nombre d'actionnaires	233

3.7-CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 décembre2024 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	2 811 259
Régularisation du résultat distribuable de la période	-404 248
Sommes Distribuables de l'exercice en cours	2 407 011
Résultat distribuable des exercices antérieurs	536
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	-103
SOMMES DISTRIBUABLES	2 407 444

3.8-PR1- Revenus du portefeuille titres

Libellé	01/10/2024 31/12/2024	01/01/2024 31/12/2024	01/10/2023 31/12/2023	01/01/2023 31/12/2023
Revenus des titres OPCVM	0	85 127	0	73 403
Revenus des bons de trésor assimilables	260 220	1 007 181	342 491	1 369 530
Revenus des obligations	343 661	1 330 971	354 379	1 189 854
Total	603 881	2 423 279	696 870	2 632 786

3.9-PR2- Les revenus de placements monétaires

LIBELLE	01/10/2024 31/12/2024	01/01/2024 31/12/2024	01/10/2023 31/12/2023	01/01/2023 31/12/2023
Intérêts des comptes de dépôt	47 294	350 914	63 739	367 546
Intérêts sur placements Monétaire	112 092	716 849	143 281	421 880
Total	159 386	1 067 763	207 020	789 426

3.10- CH1- Charges de gestion des placements

LIBELLE	01/10/2024 31/12/2024	01/01/2024 31/12/2024	01/10/2023 31/12/2023	01/01/2023 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	129 919	561 415	152 172	580 916
Rémunération du dépositaire	2 981	11 900	3 031	11 900
Total	132 900	573 315	155 202	592 816

3.11- CH2- Autres charges

Libellé	01/10/2024 31/12/2024	01/01/2024 31/12/2024	01/10/2023 31/12/2023	01/01/2023 31/12/2023
Commissaire aux comptes	4 600	18 250	5 600	17 880
Redevance du CMF	14 556	62 900	17 049	65 085
Publicité et Publication	590	1 621	343	1 360
Jetons de présence	3 443	13 233	933	11 250
TCL	2 184	10 011	2 567	9 722
Contribution sociale de solidarité	-	400	0	400
Autres	12	53	12	51
Total	25 386	106 468	26 504	105 748

4. AUTRES INFORMATIONS :

4.1-DONNEES PAR ACTION

Données par actions	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des placements	7,353	5,987
Charge de gestion des placements	-1,208	-1,037
Revenu net des placements	6,146	4,950
Autres charges d'exploitation	- 0,224	-0,185
Résultat d'exploitation	5,921	4,765
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,851	-0,122
Sommes distribuables de la période	5,070	4,643
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,851	0,122
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,192	0,218
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	1,351	1,020
Frais de négociation des titres	-0,005	-0,001
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	1,538	1,237
Résultat net de la période	7,460	6,002

4.2-Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion de placements	31/12/2024	31/12/2023
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,057%	0,918%
Autre charge d'exploitation/ actif net moyen	0,196%	0,164%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	5,182%	4,219%
Actif net moyen	54 248 041	64 556 180

4.3-Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

a- Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

b- Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.